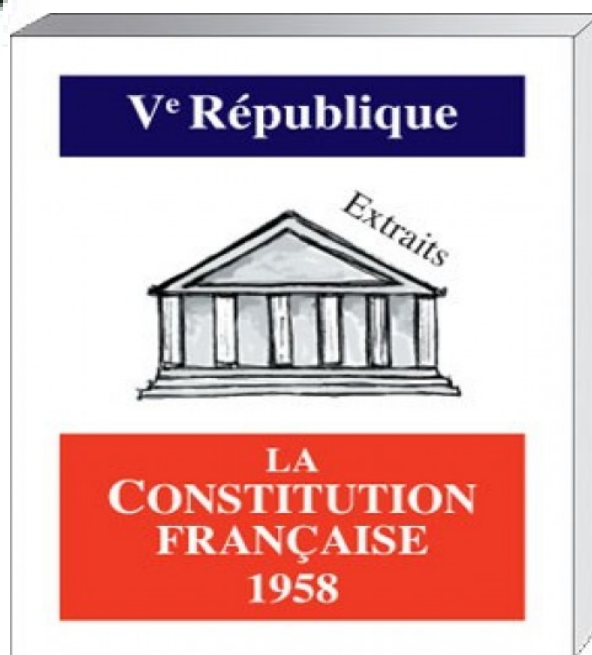


La Justice contemporaine copiée sur la Justice Antique



LOIS ISLAMIQUES DE 632

Tafsir (exégèse) du Coran 4/17

Qatada a dit: "Les compagnons du Messager d'Allah (saws) ont convenu que **tout ce par quoi des actes de désobéissance, c'est l'ignorance.**"

Ibn al-Qayyim (Ash-Shaafiyatul-Kaafiyah)

« **L'ignorance est une maladie mortelle** et sa guérison est en deux choses dans la convention: **un texte du Coran ou de la Sunna ...** »

Coran 30/41 « **La corruption est apparue sur la terre et dans la mer à cause de ce que les gens ont accompli de leurs propres mains ...** »

Coran 42/30

« Tout malheur qui vous atteint est dû à ce que vos mains ont acquis ... »

Coran 2/257

« Il n'y a **aucune contrainte** en matière de religion. »

Coran 10/99

« ... **Est-ce toi qui peut contraindre les gens à devenir croyants ?** »

Coran 50/45

« Nous savons mieux ce qu'ils disent. **Tu n'as pas pour mission d'exercer sur eux une contrainte ...** »

Hadith Bukhari

« **Les hommes sont égaux** comme les dents d'un peigne. »

Coran 22/39 et 40

« **Autorisation est donnée à ceux qui sont attaqués de se défendre, parce que vraiment ils sont lésés;** et Allah est certes Capable de les secourir. **Ceux qui ont été expulsés de leurs demeures, contre toute justice ...** »

Coran 60/8 et 9

« Allah ne vous défend pas d'être bienfaisants et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus pour la religion et ne vous ont pas chassés de vos demeures. Car Allah aime les équitables. **Allah vous défend seulement de prendre pour alliés ceux qui vous ont combattus pour la religion, chassés de vos demeures et ont aidé à votre expulsion.** Et ceux qui les prennent pour alliés sont les injustes »

Coran 2/190

« **Combattez** dans le sentier d'Allah **ceux qui vous combattent**, et ne transgressez pas. Certes, Allah n'aime pas les transgresseurs ! »

Hadith Muslim

« Allah m'a révélé que vous avez le droit d'être modestes ; que personne ne se vante devant personne et **que personne n'opprime personne.** »

Hadith Bukhari

« Que l'homme soutienne son prochain, oppresseur ou opprimé. S'il est oppresseur, **qu'il empêche d'opprimer** ; c'est une façon de le soutenir et s'il est opprimé, qu'il le soutienne. »

Hadith Abu Dawud et Tirmidhi

« **Celui qui est tué alors qu'il se bat pour défendre son bien est un martyr**, celui qui est tué alors qu'il se bat pour défendre sa foi est un martyr et celui qui est tué alors qu'il se bat pour défendre les siens est un martyr »

DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN DE 1789

Les Représentants du Peuple Français, constitués en Assemblée Nationale, considérant que **l'ignorance, l'oubli ou le mépris des Droits de l'Homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des Gouvernements**, ont résolu d'exposer, dans une Déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'Homme, **afin que cette Déclaration, constamment présente à tous les Membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs** ... En conséquence, l'Assemblée Nationale reconnaît et déclare, en présence et **sous les auspices de l'Être Suprême**, les droits suivants de l'Homme et du Citoyen.

Article I^e

Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Article II

Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme. **Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression**

La légitime défense est prévue à l'article 122-5 du code pénal dans son livre premier (Disposition Générales). C'est une cause d'irresponsabilité pénale, cela signifie qu'elle a pour effet d'empêcher que soit engagée la responsabilité pénale de l'auteur alors que l'infraction est constituée dans son élément légal, matériel et moral . « N'est pas pénalement responsable la personne qui, devant une atteinte injustifiée envers elle-même ou autrui, effectue dans le même temps, un acte commandé par la nécessité de la légitime défense d'elle-même ou d'autrui, sauf s'il y a disproportion entre les moyens de défense employés et la gravité de l'atteinte » (art 122-5 CP)

La légitime défense s'applique également aux atteintes aux biens

Les conditions d'application sont les mêmes, à l'exception de l'homicide volontaire qui n'est en aucun cas légitimé dans la défense d'un bien.

Si concernant la défense des individus, la loi dispose d'une présomption de proportionnalité en faveur de la victime de l'agression, il appartient à la personne demandant le bénéfice de la légitime défense des biens de prouver que sa riposte était bien mesurée par rapport à l'agression.

La légitime défense ne peut être admise en matière d'atteinte aux biens que **lorsque l'acte commis a pour objet d'interrompre l'exécution d'un crime ou d'un délit .**

États-Unis d'Amérique

2ème Amendement des états unis : **Protège le droit d'un individu de posséder et porter des armes**

SUITE

Coran 3:59

« Ô les croyants ! Obéissez à Allah et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement ... »

Hadith Bukhari

"Etant donné que vous insistez pour maintenir ces assemblées, dans ce cas veillez à donner à la rue son droit." Ils demandèrent : "Et quel est le droit de la rue ?" Il (Muhammed sws) répondit : "La protection du regard , l'abandon de ce qui nuit , la réponse au salâm, le commandement du bien et la condamnation du mal."

Siyar A'lam in Noubalâ (Volume 8 / Page 427)

Foudhayl Ibnou 'Iyâdh a dit "Il ne t'es pas permis de nuire à un chien ou même un porc, sans raison. Comment pourrait-il en être autrement envers la plus noble des créatures (l'être humain) ?"

Coran 65/1

« ... Telles sont les lois d'Allah. Quiconque cependant transgresse les lois d'Allah, se fait du tort à lui-même ... »

Ibn Taymiyya

« ... les choses de la vie courante sont autorisés sauf s'il se trouve un texte l'interdisant . »

Coran 2/257

« Il n'y a aucune contrainte en matière de religion. »

Coran 10/99

« ... Est-ce toi qui peut contraindre les gens à devenir croyants ? »

Coran 50/45

« Nous savons mieux ce qu'ils disent. Tu n'as pas pour mission d'exercer sur eux une contrainte. ... »

Hadith Bukhari

« Toute condition contraire au Livre d'Allah est nulle, même si on pose cent conditions »

Coran 42/21

« Ou bien auraient-ils des associés qui auraient établi pour eux des lois religieuses qu'Allah n'a jamais permises? ... Les injustes auront certes un châtement douloureux »

Coran 18/26

« ... Il n'associe personne à Son commandement »

Coran 3/32

« Dis : « Obéissez à Allah et au Messager. Et si vous le dos , alors Allah n'aime pas les infidèles! »

SUITE

Article III

Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément (de la nation).

Article IV

La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société, la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi

Article V

La Loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la Société. Tout ce qui n'est pas défendu par la Loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas

Article VII

Nul homme ne peut être accusé, arrêté, ni détenu que dans les cas déterminés par la Loi, et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis ; mais tout Citoyen appelé ou saisi en vertu de la Loi doit obéir à l'instant : il se rend coupable par la résistance.

SUITE

Hadith Boulough Al-Maram

le Prophète Mouhammad sws a dit :

« Les musulmans protègent les uns les autres »

Hadith Abou Dâoùd et Tirmidhi

"Le croyant est le miroir du croyant et le croyant est le frère du croyant; il le met à l'abri des malheurs et le protège derrière son dos."

Ibn Taymiyya (al-Fatawa al-Koubara, 4/608)

« ... Le premier engagement après la Foi consiste à repousser l'ennemi agresseur qui assaille la Religion et ses affaires.... »

La Zakât , est le 3ème des piliers de l'Islam

Le musulman est tenu de calculer chaque année lunaire ce montant et de le donner aux plus pauvres dans son pays de résidence. Historiquement, dans les pays islamiques, c'était l'État qui récoltait la Zakât et qui la redistribuait.

Le Coran contient plus de 80 versets concernant la Zakât et l'obligation de s'en acquitter. Cette aumône est considérée comme un droit des pauvres de prélever dans le surplus des plus riches. L'Islam en détermine les règles , les plafonds , et les biens imposables

Coran 9/103

« Prélève une aumône sur leurs biens pour les purifier et les rendre sans tache »

Hadith Bukhârî/Muslim

En envoyant un de ses compagnons au Yemen , le prophète Mohamed (sws) a dit ... fais-leur savoir que Dieu impose à ceux d'entre eux qui sont riches de prélever sur leurs biens un impôt qui sera reversé aux pauvres d'entre eux."

SUITE

Article XII

La garantie des droits de l'Homme et du Citoyen nécessite une force publique : cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée.

Constitution des États-Unis

II^e Amendement

« Une milice bien organisée étant nécessaire à la sécurité d'un État libre, il ne pourra être porté atteinte au droit du peuple de détenir et de porter des armes »

Article XIII

Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration une contribution commune est indispensable. Elle doit être également répartie entre tous les Citoyens, en raison de leurs facultés.

PRÉAMBULE DE LA CONSTITUTION DU 27 OCTOBRE 1946

La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement. Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence. La Nation proclame la solidarité et l'égalité de tous les Français devant les charges qui résultent des calamités nationales.

Caractère obligatoire de l'impôt en France :

Le caractère obligatoire de l'impôt signifie qu'il s'agit d'une contribution dont les citoyens doivent s'acquitter et dont ils ne peuvent être exemptés que par une disposition expresse de la loi ... ces organismes (sous le contrôle de l'état) peuvent assurer eux-mêmes le calcul du montant dû, et sa perception.

L'article 34 de la Constitution française de 1958 dispose seulement que : « la loi fixe les règles concernant : (...) l'assiette, le taux et les modalités de recouvrement des impositions de toutes natures (...) », de telle sorte qu'aucune disposition constitutionnelle n'interdit que l'impôt soit recouvré au profit de et par d'autres personnes que l'État. Il n'y a pas non plus d'autres dispositions légales qui s'y oppose.

Constitution des Etats-unis

16ème Amendement

Autorise le gouvernement fédéral à collecter un impôt sur le revenu

SUITE

Coran 22/39 et 40

« Autorisation est donnée à ceux qui sont attaqués de se défendre - parce que vraiment ils sont lésés; et Allah est certes Capable de les secourir . Ceux qui ont été expulsés de leurs demeures, - contre toute justice ... »

Coran 60/8 et 9

« Allah ne vous défend pas d'être bienfaisants et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus pour la religion et ne vous ont pas chassés de vos demeures. Car Allah aime les équitables. Allah vous défend seulement de prendre pour alliés ceux qui vous ont combattus pour la religion, chassés de vos demeures et ont aidé à votre expulsion. Et ceux qui les prennent pour alliés sont les injustes »

Coran 2/251

« ... Et si Allah ne neutralisait pas une partie des hommes par une autre, la terre serait certainement corrompue. Mais Allah est Détenteur de la Faveur pour les mondes »

Coran 2/194

« Quiconque marque de l'hostilité contre vous, marquez contre lui de l'hostilité de la même façon qu'il a marqué de l'hostilité contre vous. Soyez pieux envers Dieu. Sachez que Dieu est avec les Pieux. »

Coran 2/208

« Ô vous qui croyez, entrez dans la paix, en totalité, et ne suivez point les pas du Démon, car il est pour vous un ennemi déclaré »

Coran 8/61

« S'ils inclinent à la paix, incline vers celle-ci, toi aussi et place ta confiance en Dieu. Il est l'Audient, l'Omniscient »

Coran 4/94

« Ne dites point à celui qui vous offre la paix :
« Tu n'es pas croyant » ... »

SUITE

Article XVII

La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

L'article 35 de la Constitution française :

définit les conditions de mise en œuvre de la guerre et des interventions de forces armées à l'étranger. Il précise en particulier les prérogatives du Parlement en ce domaine.
« La déclaration de guerre est autorisée par le Parlement »
Le Gouvernement informe le Parlement de sa décision de faire intervenir les forces armées à l'étranger, au plus tard trois jours après le début de l'intervention. Il précise les objectifs poursuivis. Cette information peut donner lieu à un débat qui n'est suivi d'aucun vote.

14^{ème} alinéa du Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946

La République française, fidèle à ses traditions, se conforme aux règles du droit public international. Elle n'entreprendra aucune guerre dans des vues de conquête et n'emploiera jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple.

15^{ème} Alinéa du Préambule

Sous réserve de réciprocité, la France consent aux limitations de souveraineté nécessaires à l'organisation et à la défense de la paix.

Le Coran est une Loi critiquée par ses négateurs , et la constitution des droits de l'homme et du Citoyens n'échappa pas non plus à la critique , comme le confirme la parole du président de la constituante de l'Assemblée Nationale Française , Jean Sylvain Bailly :

« la Déclaration des droits avait un grand nombre de partisans et quelques adversaires; tous avaient raison et elle était à la fois nécessaire et dangereuse ; nécessaire pour marcher suivant l'ordre des idées politiques ; dangereuse pour le peuple qui se méprend facilement et qui ne sait pas qu'il n'y a point de droits sans devoirs ; que pour jouir des uns, il faut se soumettre aux autres. Il en devait naître une infinité de prétentions »

(Source : Jean-Sylvain Bailly, Mémoires d'un témoin de la Révolution, ou journal des faits qui se sont passés sous ses yeux..., tome troisième, Levrault, Paris, 1804,p.17)

Récapitulatif :

632 EC

Charia en Islam

*Annonce que la corruption apparaît
à cause de l'ignorance de la Loi*

*Tout est permis sauf si
un texte de la Loi l'interdit*

*Droit constitutionnel à l'égalité
et à la non contrainte*



La non contrainte n'est pas la non contrainte à se soumettre à la Loi mais la non contrainte à se soumettre à autre choses qui n'est pas mentionné dans la Loi , puisque l'Islam contraint l'impôt et le respect des droits tout comme la France qui contraint l'impôt et contraint aux respects des droits en vigueur

*Droit constitutionnel à la
légitime défense par les armes*

*Droit constitutionnel à la
défense des biens par les armes*

*Droit constitutionnel à la composition
d'une force de défense (ou milices)*

*Devoir constitutionnel
de payer un impôt*

*Interdiction de donner le pouvoir
exécutif à un non musulman*

*Interdiction d'adopter des Lois
absentent de la Loi principal*

*Sanction à celui qui va
à l'encontre de la Loi*

*Autorisation constitutionnel de déclarer
la guerre en cas de non respect de la paix*



Loi critiquée par ses négateurs

1789 EC

Constitution en France

*Annonce que la corruption apparaît
à cause de l'ignorance de la Loi*

*Tout est permis sauf si
un texte de la Loi l'interdit*

*Droit constitutionnel à l'égalité
et à la non contrainte*



La non contrainte n'est pas la non contrainte à se soumettre à la Loi mais la non contrainte à se soumettre à autre choses qui n'est pas mentionné dans la Loi , puisque l'Islam contraint l'impôt et le respect des droits tout comme la France qui contraint l'impôt et contraint aux respects des droits en vigueur

*Droit constitutionnel à la
légitime défense par les armes*

*Droit constitutionnel à la
défense des biens par les armes*

*Droit constitutionnel à la composition
d'une force de défense (ou milices)*

*Devoir constitutionnel
de payer un impôt*

*Interdiction de donner le pouvoir
exécutif à un non français*

*Interdiction d'adopter des Lois
absentent de la Loi principal*

*Sanction à celui qui va
à l'encontre de la Loi*

*Autorisation constitutionnel de déclarer
la guerre en cas de non respect de la paix*



Loi critiquée par ses négateurs